

**ORDRE D'INSPECTEUR N°** <u>RRW</u> - <u>001</u> - <u>2017</u>

## RELATIVEMENT À LA *LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE*, ORDRE DÉLIVRÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 51.1

- S'assurez que les activités de manutention, de transport et d'assemblage des tubes visant le projet d'agrandissement High Pine sont exécutées de manière sécuritaire. Au plus tard le 20 septembre 2017, fournissez une liste des mesures correctives provisoires qui ont été mises en place ou qui le seront
- 2) Menez une enquête pour déterminer la cause fondamentale de la pratique non sécuritaire qui a été observée le 12 septembre 2017 à 14 h 47, pendant des activités de manutention des tubes sur le site du doublement Sud du projet d'agrandissement High Pine, non loin de la borne kilométrique 28,7. L'enquête comportera, entre autres, une évaluation des causes immédiates, directes et fondamentales. La version définitive du rapport d'enquête sera transmise à l'inspecteur soussigné au plus tard le 20 septembre 2017. Les mesures correctives seront mises en œuvre au plus tard le 26 septembre 2017.



3) Évaluez la pertinence des activités de surveillance menées par Westcoast à l'égard du projet afin de remplir les obligations légales en matière de santé et de sécurité et d'atteindre les résultats souhaités pour le project d'agrandissement High Pine. Le rapport d'évaluation sera soumis à l'examen et à l'approbation de l'inspecteur soussigné dans les meilleurs délais et au plus tard le 26 septembre 2017. Le rapport d'évaluation contiendra un échéancier pour la mise en œuvre des mesures correctives.

Inspecteur	2646  N° de désignation de l'inspecteur	
	Le 13 septembre 2017	Signature
	Date	
	517, Dixième Avenue SO., Calgary (Alberta) T2R 0A8	